

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département du TARN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DELIBERATION
92	92	58

PRESENTS	46
POUVOIRS Suppléants	2
POUVOIRS Titulaires	10
ABSENTS	34

Vote Pour :	56
Vote Contre :	0
Abstention :	2

Date de la Convocation
2 DECEMBRE 2025
Date d’Affichage
2 DECEMBRE 2025

L’an deux mille vingt-cinq, le lundi huit décembre à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté d’agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi dans les locaux de la Communauté d’agglomération, Le Nay - 81600 Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Président.

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SEANCE DU LUNDI 08 DECEMBRE 2025

Présents : Mesdames et Messieurs, Alain ASSIÉ, Florence BELOU, Mathieu BLESS, Michel BONNET, Paul BOULVRAIS, Bertrand BOUYSSIE, Gabriel CARRAMUSA, Alain CAUDERAN, Robert CINQ, Martine CLARAZ-ANGOSTO, Monique CORBIERE-FAUVEL, Laurence CRANSAC-VELLARINO, Olivier DAMEZ, Jean-Marc DUBOE, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Laurent ESTRADA, Bernard FERRET, Nicolas GERAUD, Alain GLADE, Christophe GOURMANEL, Pascal HEBRARD, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, François JONGBLOËT, Michelle LAVIT, Guy LEGROS, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Elisabeth LOYER, Michel MALGOUYRES, Bernard MIRAMOND, Francis MONSARRAT, Régine MOULIADE, Max MOULIS, Stéphanie NADAÏ-PUECH, Christian PERO, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Martine SOUQUET, Jean TKACZUK, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN, Jean-Marie VALATX

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs, Lucette ROUTABOUL à Martine TERRIER, Jacques VIGOUROUX à Eric BEILLEVAIRE

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs, Blaise AZNAR à Florence BELOU, Sébastien CHARRUYER à Robert CINQ, Sylvie DA SILVA à Christian LONQUEU, Muriel GEFFRIER à Olivier DAMEZ, Marie GRANEL à Bernard MIRAMOND, Christelle HARDY-HEBRARD à Pascal HEBRARD, Marie-Claire MATE à Elisabeth LOYER, Alain SORIANO à Dominique HIRISSOU, François VERGNES à Paul BOULVRAIS, Claire VILLENEUVE à Christophe GOURMANEL

Absents/Absents excusés : Mesdames et Messieurs, Jean-Marc AGUERRE, Laurent ALBERGE, René ANDRIEU, Lahcène BAAZIZ, Julien BACOU, Ann BARNES, Jean-François BAULES, Jean-Louis BOULOC, Françoise BOURDET, Jean-Claude BOURGEADE, Dominique BOYER, Cêu DA COSTA, Christian DULIEU, Isabelle FOUROUX-CADENE, Serge GARRIGUES, Gwenaël GRANGER, Maryse GRIMARD, Patrick LAGASSE, Jean-Paul LALANDE, Françoise MALAURE-NERIN, Saïd MEHDI, Jean-Marc MOLLE, Marie MONTELS, Fernand ORTEGA, Christel PALIS, Francis PRADIER, Didier SALANDIN, Guy SANGIOVANNI, Christian SERIN, Marie-Paule SENAT-SOLOFRIZZO, Claude SOULIES, Laurent SQUASSINA, Jacques TISSERAND, Benoît TRAGNÉ,

Secrétaire de séance : Monsieur Paul BOULVRAIS

N°232 2025
ACTES : 7.5.2

OBJET DE LA DELIBERATION : 15- Subvention exceptionnelle 2025 à l’Amicale Laique de Graulhet et à l’Association Récréa’Brens de Brens

Exposé des motifs

Dans le cadre de ses compétences, la Communauté d’agglomération Gaillac-Graulhet assume la gestion des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires de son territoire. Certains de ces

accueils sont directement gérés par des associations par le biais de Conventions Pluriannuelles d'Objectifs (CPO).

Dans le cadre de ces CPO, actuellement signées pour la période 2025-2027, l'Amicale Laïque de Graulhet et l'Association Récréabrens de Brens ont récemment fait part de leur difficulté financière dans la clôture de l'exercice 2025 : inflation, évolution des effectifs d'enfants accueillis, évolution des charges de personnel, etc.

Malgré le contexte financier actuel, et dans une volonté de sécuriser les fonctionnements de ces deux associations, il est proposé de compléter le soutien financier initial à hauteur de :

- 32 000€ pour l'Amicale Laïque de Graulhet
- 5 000€ pour Récréabrens

CPO 2022-2024	Subvention annuelle votée pour 2025	Demande initiale de subvention exceptionnelle 2025	Subvention exceptionnelle pour 2025
Amicale Laïque de Graulhet	1.175.074,00 €	89.000 €	32.000 €
RécréaBrens de Brens	280.913,85 €	7.000 €	5.000 €
Total	1.455.897,85 €	96.000 €	37.000 €

Le Conseil de communauté,

Où cet exposé,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-9,

Vu l'arrêté préfectoral du 22 octobre 2025 approuvant la modification des statuts de la Communauté d'agglomération et notamment l'article 6.2.7 des statuts Compétence en matière d'écoles et service périscolaires,

Vu le Budget primitif 2025 Scolaire Périscolaire CLSH et Restauration scolaire voté le 24 mars 2025,

Considérant l'avis favorable de la Commission Politique éducative et de la ville du 27 novembre 2025,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (Abstention de Florence BELOU en son nom et au nom de Blaise AZNAR lui ayant donné pouvoir) :

- **approuve** le versement d'une subvention exceptionnelle pour l'année 2025 à l'Amicale Laïque de Graulhet et à l'Association Récréabrens de Brens,
- **autorise** le Président à signer tout document afférent.

Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture

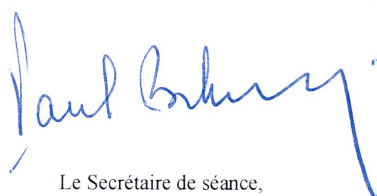
Le 15 DEC. 2025

- publication - mise en ligne

Le 15 DEC. 2025
et/ou notification

Le

Pour extrait conforme,
Fait les jour, mois, an, susdits,



Le Secrétaire de séance,
Paul BOULVRAIS



Le Président,
Paul SALVADOR

Conformément aux articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. La décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.